



Se faire représenter par un proche

Par **vallet**, le **30/08/2009** à **17:47**

Bonjour, merci d'avoir répondu à ma 1ère question mais maintenant je voudrais savoir si j'ai le droit d'être représenté par mon épouse car je souhaite me défendre par mes propres moyens et elle sera mieux à même d'expliquer la situation et de me défendre car je ne sais pas écrire et je ne sais pas formuler mes questions et réponses parfaitement car je suis une personne qui touche l'AAH... merci de me répondre au plus vite...